

## LE SUICIDE EN PRISON

*En France, le suicide est sept fois plus fréquent en prison qu'en milieu libre. Quels sont les détenus les plus vulnérables ? L'étude des données de l'administration pénitentiaire permet d'identifier plusieurs facteurs de risque propres à l'univers carcéral, comme la période de détention provisoire ou le placement en cellule disciplinaire.*

Dans les prisons françaises, près d'un décès sur deux est un suicide. Le taux de suicide en prison a beaucoup augmenté depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Avec 18,5 suicides enregistrés pour 10 000 personnes écrouées sur la période 2005-2010, il est aujourd'hui sept fois plus élevé qu'en liberté (dans la population générale, le taux atteint 2,7 pour 10 000 en 2010 chez les hommes de 15 à 59 ans. Ce groupe est plus proche de la structure par sexe et âge de la population carcérale, plus de neuf détenus sur dix étant des hommes).

Géraldine Duthé (Ined), Angélique Hazard et Annie Kensey (Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice) ont analysé des informations de la base nationale de Gestion informatisée des détenus en établissements (Gide). Leur étude, publiée dans la revue *Population*, porte sur 363 525 séjours sous écrou et 377 suicides survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 15 juillet 2009. Elle permet d'identifier certaines conditions de détention ou caractéristiques des détenus qui présentent un risque de suicide plus élevé :

- **la détention provisoire**

Une personne mise en examen, bien que présumée innocente, peut être placée en détention provisoire, en raison des nécessités de l'enquête ou comme mesure de sûreté. En détention provisoire, environ 34 suicides pour 10 000 prévenus sont enregistrés contre près de 13 parmi les personnes condamnées. Indépendamment de certaines caractéristiques, comme l'âge, le sexe, la nature de l'infraction, etc., le risque de suicide reste deux fois plus élevé pour les personnes en détention provisoire. Elles sont particulièrement confrontées au choc de l'incarcération et à l'incertitude sur leur sort judiciaire.

- **le placement en cellule disciplinaire**

Les périodes de placement en cellule disciplinaire se caractérisent par un risque considérablement accru de suicide, 15 fois supérieur à celui observé en cellule ordinaire. Le placement en cellule disciplinaire, qui vient sanctionner une faute commise par le détenu, peut témoigner de difficultés à s'adapter à l'univers carcéral. Même si ce placement est généralement d'une durée très courte (moins de 1 % du temps total observé en détention), il engendre une très forte vulnérabilité liée à l'isolement.

- **la perte du lien social**

Le risque de suicide est plus élevé chez un détenu qui n'a reçu aucune visite récente (2,5 fois plus élevé que chez ceux ayant reçu au moins une visite d'un proche). Ces résultats reflètent l'importance du lien social, souvent rompu par la détention ou, plus en amont, par l'infraction motivant la mise sous écrou.

- **la gravité des faits reprochés**

Le taux de suicide est plus élevé parmi les personnes écrouées à la suite d'un meurtre (48 pour 10 000), d'un viol (27 pour 10 000) ou d'une autre agression sexuelle (24 pour 10 000). Outre la lourdeur de la peine encourue ou prononcée, d'autres éléments contribuent à expliquer ce risque accru : l'infraction elle-même, le remords ou le sentiment d'injustice suite à la mise sous écrou, ou encore, dans le cas de crimes fortement réprochés par les autres détenus, l'ostracisme au sein de la prison.

- **les hospitalisations**

Le risque de suicide est plus élevé chez les personnes ayant été hospitalisées que chez les autres (1,7 contre 1). Dans les données exploitées, les motifs d'hospitalisations n'étaient pas disponibles mais il est possible qu'une partie d'entre elles soient liées à des problèmes de santé mentale. Les informations médicales n'étaient pas disponibles pour compléter cette étude.

### SOURCE

Duthé G., Hazard A. et Kensey A. 2014. « Suicide des personnes écrouées en France : évolution et facteurs de risque », *Population*, 69(4).

### POUR EN SAVOIR +

Duthé G. et al. 2009. « Suicide en prison : la France comparée à ses voisins européens », *Population & Sociétés*, 462.

*Les données exploitées ne permettent pas de mesurer l'impact potentiel de la surpopulation carcérale, qui reste très difficile à évaluer.*

Le nombre de personnes écrouées a fortement progressé dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, passant de moins de 20 000 en 1955 à 62 000 en 2010.

Avec 113 détenus pour 100 places au début des années 2010, les prisons françaises connaissent une situation de surpopulation.

Les maisons d'arrêt sont les plus touchées, avec un taux moyen d'occupation d'environ 130 %. Ces établissements sont réservés aux personnes condamnées à moins de deux ans d'emprisonnement. Ils reçoivent aussi celles placées en détention provisoire, dont le taux de suicide est plus élevé que les autres.

Le surpeuplement des prisons entraîne une forte dégradation des conditions de vie des détenus. Mais le lien avec le risque de suicide apparaît complexe, notamment parce que, au niveau individuel, la présence d'un codétenu peut réduire le sentiment d'isolement ou tout simplement rendre matériellement plus difficile un passage à l'acte.